

G A Z E T T E U N I V E R S E L L E , O U P A P I E R - N O U V E L L E S D E T O U S L E S P A Y S E T D E T O U S L E S J O U R S ;

DU VENDREDI 22 Juin 1792.

P O L O G N E .

De Varsovie , le 2 juin.

Tous les rapports de l'Ukraine annoncent des escarmouches entre nos troupes & les Russes, toujours favorables aux nôtres. Notre cavalerie sur-tout soutient son ancienne réputation, puisqu' trois cents de nos cavaliers ont complètement défait un corps de deux mille hommes. Nous aurons bientôt les détails de cette action, qui ne peut manquer de produire le meilleur effet dans notre armée.

Voici la réponse à la trop fameuse déclaration de la Russie. Elle est fort modérée, elle ne combat exactement que les imputations alléguées par notre puissant ennemi. Si on avoit voulu réarmer, on auroit eu sans doute sur elle un grand avantage; mais ce n'est pas avec de si petits moyens qu'une nation qui se respecte doit se montrer en lice : des actions, & non des injures, défendront mieux sa cause.

Réponse à la déclaration remise à Varsovie le 18 mai 1792 par M. de Bulhakow, envoyé de Russie.

La déclaration que M. de Bulhakow, envoyé extraordinaire & ministre plénipotentiaire de sa majesté l'impératrice de toutes les Russies, a remise à Varsovie le 18 du mois passé, tout en présentant un état de choses inattendu, propre à affecter d'un sentiment douloureux une nation libre, amie de la paix & de la justice, occupée uniquement à pourvoir à la conservation, à la sûreté & à son indépendance, offre en même tems, dans la série des motifs qui en appuient le résultat, une considération bien capable d'atténuer l'aspect des suites affligeantes pour l'humanité, que le premier coup-d'œil attache à cette déclaration; c'est que l'impulsion qui l'a dictée, aussi étrangère sans doute à la magnanimité connue de sa majesté l'impératrice, qu'au vrai caractère des faits qui la motivent, porte visiblement l'empreinte des impressions défavorables; ouviage d'une imposture adroite & intéressée, qui empruntant le masque du civisme, a su surprendre la confiance d'une souveraine dont elle connaissait l'ame accessible à la voix imposante du patriotisme.

Il suffira d'un développement suivi & raisonné des objets contenus dans cette déclaration, pour détruire complètement la fausseté sous laquelle la malveillance s'est efforcée de représenter les détails les plus simples, pour les dénaturer. L'ascendant de la vérité dévoilée pourroit-il ne pas trouver d'accès dans l'esprit équitable de sa majesté impériale?

La liberté & l'indépendance de la Pologne, ces deux attributs essentiels de son existence politique, sont reconnus par la déclaration même pour être l'objet de l'intérêt de tous les voisins. Leur affermissement avoit aussi constamment dirigé & borné tous les vœux & les efforts de la diète actuelle.

Pour montrer aux yeux de l'Europe, comme à ceux de sa majesté l'impératrice, que les libertés nationales, loin d'avoir reçu des atteintes imputées aux vues ambitieuses d'une prétendue faction dominante, trouvent au contraire dans les loix récentes, sagement combinées, des sauvegardes puissantes contre toute usurpation; on se bornera à un simple exposé de la marche & des résultats des travaux de la présente assemblée; il en présentera l'ensemble, également exempt des vices de l'illégalité qu'on lui reproche, que des caractères incompatibles avec les principes républicains.

Convoquée sous les auspices heureux de l'esprit public, dont l'énergie se développa bientôt, la diète actuelle avoit commencé ses opérations avec toute la faveur de l'opinion nationale. Cet avantage indiquoit l'époque des réformes utiles; aussi fut-elle faite avec empressement. Mais pour être efficace, une telle entreprise s'adaptoit mal à la durée & aux formes d'une diète ordinaire; on sentit la nécessité de la transformer en diète confédérée, mode connu & usité, même dans des circonstances moins

importantes. Les heureux effets de cette démarche en masse stera bientôt la convenance. Le concert, la marche active des délibérations, un esprit de fraternité qui s'y développoit de jour en jour, annoncent une révolution heureusement opérée dans les idées & les dispositions nationales; la voix publique applaudissant au patriotisme, qui réunissoit tous les efforts vers le bien de la chose publique, encouragea les législateurs à donner à leurs travaux plus de latitude que la teneur de l'acte de confédération, conçu dans la première fermentation des idées vagues d'amélioration, ne paroissoit embrasser.

Par un enchaînement naturel des différentes parties de l'administration, une réforme partielle n'eût produit que des résultats incomplets ou incohérens. La justice, les finances, la police, la force publique, tous ces objets appelloient également l'œil éclairé de l'examen, & se trouverent approfondis. L'approbation générale suivoit de près & justifioit chaque réforme effectuée. Un second choix des représentans, motivé par l'expiration du terme biennal, imprima encore une sanction plus imposante de la volonté nationale, aux travaux déjà conformés, & en autorisa la poursuite. Aussi vit-on dans peu l'esprit des nouveaux représentans s'amalgamer avec celui des anciens. Une réunion de vœux & de sentimens renfermoit nécessairement le système des vues patriotiques. A mesure que les opinions s'éclaircissent par la discussion, que les idées se généralisoient, on s'acheminoit de plus en plus vers la conviction, que les meilleures loix manqueraient le bien qu'elles avoient pour objet, si l'on ne s'attachoit à perfectionner les moyens d'exécution, & à prévenir ces orages périodiques, qui expoient les meilleurs établissemens à un sort incertain. Il en résulta un plan de constitution, qui reçut sa sanction le jour du 3 mai, & qui n'est que l'abrégé d'un projet de réforme du gouvernement ordonné par la diète & soumis à sa délibération neuf mois avant.

(La suite à demain)

F R A N C E .

A R M É E D U N O R D .

Extrait d'une lettre de Menin, du 19 juin.

Le camp de Dunkerque, aux ordres de M. Carle; celui d'Annape, aux ordres de M. Duloux, se sont réunis à l'armée de M. le maréchal Luckner, qui est parti après cette réunion pour Werwick. L'armée n'y étoit pas arrivée, que notre avant-garde, où étoit le maréchal Luckner, avoit pris possession de Menin. L'armée passa la nuit à Werwick, & leva le camp de grand matin, pour venir ici. Elle n'y étoit pas encore arrivée, que notre avant-garde, composée de 6 mille hommes, étoit aux prises avec la garnison de Courtrai, qui, après une forte résistance, a abandonné la ville. M. le maréchal s'y rendit, & prit possession de Courtrai. Nous avons eu trois soldats tués & trente de blessés: on amène en ce moment dix prisonniers: on n'a pas poursuivi les Impériaux dans leur retraite. M. le maréchal s'est contenté de s'assurer de toutes les portes. Nous ne levons pas encore le camp de Menin; mais on envoie de gros détachemens pour soutenir notre infatigable & brave avant-garde. Les habitans de Courtrai ont manifesté la plus grande joie par leurs acclamations & leurs cris: *Vivent les François!* ainsi que par les soins qu'ils rendent à nos troupes. On assure que la ville de Bruges est dans un état d'insurrection contre la garnison: l'armée est brave & bien disciplinée; mais on gémit de voir que plusieurs volontaires & soldats pillent les paysans, coupent les arbres, malgré les défenses réitérées & la sévérité des instructions de M. le maréchal: l'ordre sera aujourd'hui en-

«ore plus sévère que jamais. A la prise de Menin, nous avons fait six prisonniers des quarante soldats qui défendoient ce petit poste, & un autre a été tué. De notre côté, nous avons perdu un grenadier. M. le maréchal Luckner est réellement un homme surprenant pour son activité & sa bravoure ; il est par-tout : on le croyoit au camp de Wervick, qu'il étoit dans Menin ; on le croyoit au camp de Menin, qu'il étoit dans Courtrai. On doit aussi les plus grands éloges à M. le maréchal-de-camp Jarry, qui a le commandement de l'avant-garde des troupes légères, & à M. Valence, commandant la réserve de l'armée composée des carabiniers & de plusieurs bataillons de grenadiers d'infanterie. Les volontaires brabançons, au nombre de 300, sont toujours en avant : ils éclairent & guident notre avant-garde ; ils montrent une bravoure telle que l'amour seul de la liberté peut inspirer. Ils sont bien munis, bien armés, bien payés ; leur nombre se grossit chaque jour. Nous ne savons rien de l'armée de M. la Fayette.

Extrait d'une autre lettre de Menin, du 18 juin, dix heures du soir.

L'avant-garde de l'armée du Nord & quelques grenadiers de la réserve, à la tête desquels étoient M. le maréchal Luckner & sa suite, ont attaqué lundi, entre cinq & six heures du soir, la ville de Courtrai, qui a été prise à huit heures. Les troupes françoises étoient au nombre d'environ trois mille hommes. La ville étoit défendue par mille hommes qui se sont battus dans la dernière perfection. Nous avons pris une pièce de canon, trois chevaux d'artillerie & trois hommes. Nous avons tué deux des chevaux d'artillerie, & croyons avoir tué quelques hommes dans les bleuds que l'on n'avoit pas encore trouvés. On a crié, *vive la nation!* d'un cri général dans toute la ville. Des bourgeois disoient aux François sur la place : « on ne vous chassera jamais d'ici, nous vous défendrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang ». Les princes françois, Orléans, Chartres, Montpensier, étoient à cette affaire. Les troupes sont retournées à Menin, & doivent camper aujourd'hui lundi près de Courtrai. La retraite des ennemis a été sur Tournai. Nos troupes se sont parfaitement bien comportées, & sont au comble de la joie.

De Paris, le 22 juin.

Nous avons aujourd'hui une tâche bien difficile à remplir. Il faut rendre compte d'une journée où l'on a vu toutes les autorités méprisées, l'asyle du chef de l'état envahi, la royauté avilie, & le roi lui-même exposé aux insultes d'un peuple effréné.

Nous avons dit que la troupe armée parvint à occuper le château vers les quatre heures de l'après-midi. Il y avoit des forces plus que suffisantes pour en défendre l'entrée & même les approches ; mais on prétend que trois officiers municipaux, en écharpe, leverent la consigne, & ordonnèrent aux gardes nationales de laisser l'entrée libre. La principale grille une fois ouverte, on vit la troupe armée se précipiter comme un torrent dans les escaliers & les appartemens : le roi l'attendoit sans paroître ému, il dit à ceux de son service, & à tout ce qui l'entouroit, que ne voulant exposer personne, il desiroit qu'on le laissât seul. Tout le monde se retira. Ainsi la troupe armée ne trouva que sa majesté, entourée de quelques gardes nationaux ; elle fit au roi les demandes qu'on avoit préparées, & qui rouloient principalement sur le veto apposé la veille aux deux fameux décrets. Ce discours fut suivi de protestations de ne rien tenter contre sa personne. Le roi répondit qu'il n'avoit aucune crainte à cet égard. « Voyez, dit-il, à un grenadier qui étoit près de lui, mettez la main sur mon

» cœur, vous verrez qu'il n'est pas agité. Mes intentions » sont pures, leur disoit-il encore souvent ; je ne veux que » le bonheur du peuple & la constitution toute entière ». Quelques voix criaient alors *vive le roi!* mais, dans le lointain, d'autres plus horribles hurloient : *point de veto, à bas le veto, ne vous fiez pas à ses promesses.* Le roi cependant promettoit seulement d'examiner les demandes du peuple, & d'y faire droit si elles pouvoient se concilier avec la constitution. Ce fut alors qu'on lui offrit le bonnet rouge, & sa majesté se prêta à cette parure. La reine arriva bientôt avec le prince royal ; elle se présenta avec beaucoup de dignité ; sa fermeté ne se démentit point pendant le discours qui lui fut adressé, & où elle étoit encore plus maltraitée que ne l'avoit été le roi.

Pendant que tout ceci se passoit dans l'appartement du roi, la troupe armée cherchoit à pénétrer dans celui de la reine ; les portes en étant fermées, on les abattit à coups de hache ; on cherchoit la reine dans ses garde-robes, dans ses armoires, comme si elle y eût été cachée : il y eut ainsi plusieurs portes d'enfoncées, & l'on ne s'arrêta que lorsqu'on fut averti qu'elle s'étoit rendue auprès du roi.

Cependant au premier bruit de l'invasion du château, quelques députés s'y rendirent ; on vit jusqu'à M. Isnard, courir dans les appartemens, criant que, *pour arriver au roi, il faudroit passer jusques sur son cadavre.* Ces députés entourèrent sa majesté qui, protestant toujours de la pureté de ses intentions, adoucissoit par son seul regard les plus féroces, qui se relayoient pour venir le contempler.

Cette troupe fut ainsi maîtresse du château jusqu'à environ 9 heures. Alors le roi ayant désiré qu'elle s'éloignât, ce fut M. Petion qui se chargea de cette commission. Il monta sur un tabouret, & parla ainsi au peuple.

« Citoyens, votre conduite a été fière & digne d'un peuple » libre ; il faut la couronner par la persévérance & l'amour » de l'ordre. Le roi desire d'être seul, je vais me retirer, » je vous invite d'en faire autant ».

Le peuple obéit, & en moins d'un quart-d'heure, il ne resta plus aucune pique dans le château. Les seuls accidents auxquels cette funeste invasion a donné lieu, & que dans la première chaleur du tumulte la multitude s'est permis, furent quelques coups de sabre recus par M. Acloque ; un coup de pique qu'un autre officier esquiva dans l'appartement de la reine, & qui ne perça que ses habits ; & un autre dont fut blessé M. de Lévis, ci-devant député à l'assemblée constituante, dans l'appartement de madame de Tourzel.

Nous ignorons ce que le département, ce que les autorités constituées se proposent de faire pour venger l'autorité royale, le premier fonctionnaire de l'état, des atteintes portées à ses droits, à sa sûreté. Nous avons vu plusieurs gardes nationales verser des larmes de rage, briser leurs fusils, voyant qu'on rendoit leur force inactive, & qu'il ne leur étoit pas permis de défendre leur roi. Sans doute que les auteurs des défordres qui ont enchainé leurs bras seront bientôt désignés à la France entière & à toute l'Europe indignée.

Décrets sanctionnés le 19 juin 1792.

Décret du 19 juin, portant établissement d'une direction pour la fabrication des assignats.

Décret du 28 septembre 1791, portant que la désertion depuis le commencement de la révolution, est comprise dans l'amnistie.

Décret qui charge l'administration forestière de la régie des forêts affectées aux salines.

On peut observer que soit oubli ou négligence de la part du comité des décrets de l'assemblée nationale, ces deux dé-

niers décer
19 de co
A

Comme
citoyens fo
des malve
jusques da
bune pou
admis à l
il s'en est
n'étoit pas
une dépu
& rester a

On app
Vergniaux
confirmé l
il a été t
plaudi au
mais il a
où se trou
venir les
orateur a
mais il s'e
trer dans
que la m
tenus de
sures qu'il
les loix,

La disc
de M. Sa
fauxbourg
l'annivers
mages au
milite cito
M. Calvet
falloit lev
fut rappel

M. Ran
comme in
pression de
des citoye
étoient au
ses devoi
d'hommes
rés ; mais
vos mains
crainte si

M. Ran
déposer le
M. Gua
a pris la
molard d
de la que
la mesure
écrire les
les lire.

A cinq
publique,
femmes au
Tuileries
membre a

niers décrets n'ont été présentés à la sanction du roi que le 19 de ce mois, plus de 8 mois après qu'ils ont été rendus.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. Français de Nantes).

Suite de la séance du mercredi 20 juin.

Comme M. Roderer avoit observé qu'aujourd'hui de bons citoyens se présentent à l'assemblée en armes, & que demain des malveillans pouvoient s'y rendre & menacer la liberté jusques dans son sanctuaire, M. Vergniaux est monté à la tribune pour demander que les citoyens pétitionnaires fussent admis à l'honneur de défilér en armes devant l'assemblée; il s'en est reposé sur leurs intentions civiques: cependant il n'étoit pas pleinement rassuré, car il a proposé de nommer une députation de 60 membres pour se rendre chez le roi, & rester avec lui tant qu'il y auroit quelque danger.

On applaudissoit encore à la dernière proposition de M. Vergniaux, lorsque M. Thorillon est monté à la tribune; il a confirmé les rapports du directoire sur les rassemblemens dont il a été témoin. M. Dumolard comme M. Vergniaux a applaudi aux sentimens qui animoient les citoyens rassemblés; mais il a observé en même tems, que dans les circonstances où se trouve la France, les meilleurs citoyens pouvoient devenir les victimes des manœuvres & des intrigues: le jeune orateur a appuyé la dernière proposition de M. Vergniaux, mais il s'est opposé à ce que des hommes armés pussent entrer dans le sein du corps législatif; il a fini par demander que la municipalité & le directoire du département fussent tenus de rendre compte dans la séance de ce soir, des mesures qu'ils auroient prises pour faire exécuter à la rigueur les loix, sauve-garde de la tranquillité publique.

La discussion a été interrompue par la lecture d'une lettre de M. Santerre, qui écrit à l'assemblée que les citoyens du fauxbourg S. Antoine n'ont d'autre projet que celui de célébrer l'anniversaire du jeu de paume, & de présenter leurs hommages au corps législatif. Une autre lettre annonçoit que 8 mille citoyens armés demandoient à paroître dans l'assemblée. M. Calvet, par un mouvement d'indignation, s'est écrié qu'il falloit lever la séance. M. Lacroix demandoit que M. Calvet fût rappelé à l'ordre.

M. Ramond est monté à la tribune; il a dit, il a regardé comme impossibles, les moyens de rigueur, parce que l'expression de la loi étoit trop profondément gravée dans le cœur des citoyens: il a soutenu ensuite que les législateurs qui étoient aussi les instituteurs du peuple, devoient lui rappeler ses devoirs. Je fais, a-t-il dit ensuite, que plus il y aura d'hommes armés dans cette enceinte, plus nous serons éclairés; mais le dépôt de la loi n'est pas vainement remis dans vos mains: votre délibération porteroit le caractère de la crainte si vous laissez entrer des hommes armés parmi vous.

M. Ramond a demandé que les citoyens fussent tenus de déposer leurs armes à la porte de la salle.

M. Guadet qui veut toujours se mesurer avec M. Ramond, a pris la parole: il a cherché à faire entendre que M. Dumolard desiroit la loi martiale, & venant ensuite au point de la question, il a comparé l'assemblée nationale, adoptant la mesure proposée, à cet empereur Romain, qui faisoit écrire les loix en si petit caractère, que personne ne pouvoit les lire.

Du mercredi 20 juin. Séance du soir.

A cinq heures, plusieurs membres, attirés par la clameur publique, se sont réunis dans la salle. Les hommes & les femmes armés de piques, avoient pénétré dans le château des Tuileries: des cris tumultueux se faisoient entendre. Un membre a renouvelé la motion de M. Vergniaux d'envoyer

une députation au roi, pour rendre compte à l'assemblée de l'état où se trouvoient sa majesté & la famille royale. Un autre membre craint que la députation n'occasionne un nouveau mouvement: l'assemblée partage cette crainte; elle passe à l'ordre du jour.

Cependant un grand nombre de députés se rendent dans la salle. M. Hebert propose une seconde fois d'envoyer une députation de 24 membres chez le roi pour environner sa personne. Le roi, disoit M. Thuriot, ne court aucun danger au milieu du peuple. Ce n'est pas le peuple, s'écrioit M. Beugnot, ce sont les brigands qui remplissent le château des Tuileries. L'assemblée adopte la proposition de M. Hebert à l'unanimité.

Un des secrétaires lisoit le procès-verbal des séances précédentes, lorsque M. Dumas est monté à la tribune pour rendre compte de ce qu'il venoit de voir au château des Tuileries. J'ai vu, a-t-il dit, avec plusieurs députés docteur j'atteste le témoignage, le représentant héréditaire de la nation, insulté, menacé, avili; je l'ai vu, un bonnet rouge sur la tête, & dans un danger imminent; il étoit entre MM. Isnard & Vergniaux, qui s'efforçoient de contenir les plus séditieux.

M. Dumas a proposé de mander le commandant de la garde parisienne, & de lui donner les ordres les plus précis pour assurer la tranquillité publique & la personne du roi; il appartenoit à M. Dumas de faire cette proposition, lui à qui l'assemblée constituante a témoigné sa satisfaction pour le zèle qu'il avoit mis afin d'assurer le retour du roi à Paris: aussi a-t-il dit en finissant son rapport: « Pardonnez à celui qui a répondu de la sûreté de la famille royale le 21 juin 1791, d'être si vivement affecté de ses dangers le 21 juin 1792 ».

M. Bassal, curé de Saint-Louis de Versailles, a confirmé les faits énoncés par M. Dumas; il a seulement observé que la multitude avoit montré beaucoup de respect pour les représentans du peuple.

La députation envoyée vers le roi est entrée alors dans la salle. M. Granet est monté à la tribune; il a annoncé que par-tout le peuple avoit donné des marques de respect & d'attachement pour l'assemblée nationale; il a ajouté que la députation avoit trouvé le palais rempli d'hommes armés, & le roi dans l'embrasure des fenêtres, au milieu de quelques grenadiers de la garde nationale, sans armes. M. Granet a dit, en finissant, que la députation avoit profité d'un moment où la foule se retiroit, pour ramener le roi dans son appartement.

M. Lacroix a demandé qu'il fût envoyé au roi, de demi-heure en demi-heure, une députation de 24 membres. Cette proposition a été adoptée. M. Arbogast a pris la parole ensuite; il a dit à l'assemblée que dans un appartement voisin de celui où étoit le roi, il avoit vu le prince royal, la reine & plusieurs dames de la cour; le prince royal étoit sur une table, tenant à la main une cocarde nationale: il a demandé qu'on envoyât une députation de douze membres pour environner la personne du jeune prince & des princesses qui étoient autour de lui. L'assemblée a passé à l'ordre du jour.

M. Isnard a rendu compte de ce qui s'étoit passé depuis le moment où la foule s'étoit portée au château. L'orateur a soutenu que le roi avoit lui-même mis le bonnet rouge sur sa tête, en criant: vive la nation! Comme on demandoit à grands cris la sanction des deux décrets sur lesquels le roi a mis son veto, MM. Isnard & Vergniaud ont harangué le peuple, pour le rappeler au respect des loix. M. Petion qui est arrivé alors, s'est réuni aux deux députés, & peu à peu le peuple s'est calmé. La députation de l'assemblée a fait un récit conforme à celui de la députation qui l'avoit précédée; seulement M. Mazuyer a ajouté qu'au moment

où les députés avoient voulu rassurer sa majesté, environnée d'une foule immense, le roi avoit répondu d'un ton calme : *L'homme de bien qui a fait son devoir, & qui n'a rien à se reprocher, n'a ni crainte ni regrets.*

Sa majesté, après avoir dit ces paroles remarquables, a pris la main d'un des gardes nationaux qui l'environnoient ; il l'a portée sur son cœur, en lui disant : *Voyez s'il palpite ?* Ce dernier trait a été vivement applaudi par l'assemblée.

La troisième députation envoyée chez le roi est revenue dans l'assemblée, en laissant le roi parfaitement calme & le château gardé par la force armée ordinaire. L'orateur de la députation a annoncé à l'assemblée qu'il s'étoit commis des violences dans l'enceinte du palais : les députés ont vu trois portes fracassées, & trois serrures ont été emportées.

M. Petion a paru alors à la barre. On a eu quelques inquiétudes, a-t-il dit, mais le roi n'en a pas eu, parce qu'il connoît les François. Les magistrats du peuple ont rempli leur devoir. A ces mots de nombreux applaudissemens sont partis de tous les points de la salle ; mais ils ne nous ont pas empêché d'entendre des murmures très-prononcés qui se font mêlés aux marques d'approbation.

M. Mazuyer a demandé qu'on dénonçât ceux qui manquoient ainsi à un pétitionnaire & à un magistrat : on n'a pas dénoncé, a répondu M. Boulanger, le complot de ceux qui ont osé manquer au roi. — M. Boulanger parle d'un complot, disoit d'un autre côté M. Ducos, je demande qu'il le dénonce, ou j'écris sur son front le mot *calomniateur* : cette apostrophe a produit dans les tribunes l'effet qu'on devoit en attendre, enfin le calme a succédé aux applaudissemens bruyans, & M. Petion a continué son rapport. Il a assuré que tout étoit calme, & que la tranquillité ne seroit plus troublée ; il a justifié ensuite la conduite de la municipalité.

Après avoir entendu M. Petion, l'assemblée a passé à l'ordre du jour. Le ministre de la guerre a lu une lettre du maréchal Luckner, qui annonce la prise de Courtrai. L'avant-garde aux ordres de MM. Jarry & Valence a exécuté cette opération avec le plus grand ordre & le plus grand courage. La place étoit gardée par 800 ou 900 hommes, qui, après avoir fait une vigoureuse résistance pendant trois heures, ont été forcés de prendre la fuite. Les François n'ont pu faire qu'un seul prisonnier, à cause de la nuit qui est venue les surprendre ; ils font restés maîtres d'une pièce de canon & de quelques chevaux d'artillerie.

La quatrième députation envoyée chez le roi, étant de retour, M. de Morveaux a rendu compte de sa mission. Les députés ont vu le calme rétabli : ils ont demandé au roi s'il vouloit prendre du repos, ou s'il vouloit recevoir encore une députation de l'assemblée nationale : sa majesté a envoyé un officier de la garde nationale dans les environs du château, pour voir si la tranquillité étoit entièrement rétablie ; & sur le rapport de cet officier, il a remercié la députation ; & il est entré dans son appartement pour prendre du repos. La députation est entrée dans l'appartement du prince-royal, tout y étoit tranquille.

L'assemblée avoit décrété qu'elle ne désampereroit pas tant que le calme ne seroit pas rétabli : après le récit de M. de Morveaux, elle a levé sa séance : il étoit 10 heures & demie.

Séance du jeudi 21 juin.

A l'ouverture de la séance, M. Daverhoul a reporté l'attention de l'assemblée sur la journée d'hier. Un grand attentat a été commis, a-t-il dit ; nous n'étions pas en assez grand nombre hier pour ouvrir la discussion ; je demande qu'elle s'ouvre aujourd'hui. M. Bigot est monté ensuite à

la tribune ; il a fait d'abord observer combien la municipalité étoit dans l'erreur en croyant légitimer un rassemblement par l'ordre qu'elle avoit donné d'y incorporer des gardes nationaux : il a demandé ensuite que l'assemblée décrêtât que désormais des hommes armés ne pussent plus se présenter en armes devant le corps législatif & devant les autorités constituées. M. Lamarque a pris la parole pour combattre l'opinion de M. Bigot ; mais il l'a réfutée plutôt par des allégations injurieuses que par des raisonnemens solides ; il a fait l'éloge des patriotes ardens, des factieux ; il s'est glorifié d'adopter toutes leurs opinions, & nous n'avons pas eu de peine à le croire. M. Dumolard a répondu à M. Lamarque par les principes de la constitution. Je mourrai, s'il le faut pour la liberté ; mais on ne me verra jamais mendier les éloges infamans des folliculaires, & la bienveillance des tribunes.

La proposition de M. Bigot a été adoptée par l'assemblée.

La garde nationale de Versailles est venue déposer son offrande sur l'autel de la patrie. L'orateur a applaudi au décret qui ordonne un rassemblement de vingt mille hommes ; il a parlé comme l'orateur du faubourg contre le pouvoir exécutif ; il s'est récrié contre la lettre écrite par le général la Fayette, &c. &c.

Les citoyens de Versailles ont défilé sans armes dans le sein de l'assemblée.

M. Lejosne a demandé qu'il fût défendu à un général d'armée d'adresser des pétitions au corps législatif. L'assemblée a passé à l'ordre du jour.

A midi, M. Daverhoul a pris la parole pour engager l'assemblée nationale à venger la majesté royale outragée. L'opinion de M. Daverhoul a excité quelques murmures. M. Goupilleau s'est présenté à la tribune pour lui répondre : M. le président, disoit-il, faites taire ces membres qui m'appellent scélérat. Je demande, répliquoit M. Lacroix, qu'on passe à l'ordre du jour : M. Goupilleau *peut se faire rendre raison de cette injure, moyennant trois jours d'abbaye*. M. Goupilleau a été le premier à réclamer l'ordre du jour. M. Lamarque a pris la parole ; il n'étoit pas entendu favorablement. L'apologie de l'affaire d'hier, s'écrioit M. Calvet, est un peu embarrassante : je demande qu'on écoute M. Lamarque.

Au milieu de ces débats, on a annoncé un message du roi, porté par les cinq ministres.

Sa majesté ne rappelle pas à l'assemblée des événemens affligeans qu'elle connoît déjà, & qu'on apprendra dans les départemens avec un étonnement mêlé de douleur : le roi exprime au corps législatif sa reconnaissance sur la part qu'il a prise à sa situation. Il demande des mesures propres à assurer l'inviolabilité & la liberté du représentant héréditaire du peuple ; il assure à l'assemblée que rien ne pourra ébranler dans sa volonté ferme de maintenir la constitution qu'il a acceptée.

Après cette lettre, après la journée d'hier, c'est vainement que des hommes pervers cherchoient à jeter le soupçon sur les intentions constitutionnelles du monarque. On vouloit hier le forcer par des menaces & par des cris sévères à donner sa sanction aux deux décrets qu'il a rejetés. *Si je le faisois, répondoit le roi avec un ton assuré, ne dirait-on pas que je l'ai fait, parce que j'y étois forcé.* Il a eu le courage de braver toutes les manœuvres, & de n'obéir qu'à l'impulsion de sa conscience, qui est celle d'un honnête homme.

Cette lettre du roi a changé un peu la disposition des esprits ; elle a été envoyée à la commission des douze.

(La suite à demain).